



**DÉPARTEMENT de la MANCHE
VILLE DE GRANVILLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 2025

**2025-12-DL-118 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 ET REVISION DES AP/CP –
BUDGET PRINCIPAL**

L'an 2025,

Le 16 décembre à 17 heures et 30 minutes,

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles MENARD, Maire.

Étaient présents : M. Gilles MENARD, Maire,

M. HEDOUIN, M. LEDOYEN, Mme SAJAN, M. HAMEAU, M. LE ROUX, Mme LAPIE, M. WOJYLAC, Adjoints,

M. VALLEE (arrivé à 17h57), Mme MARGUERITE-BARBEITO (arrivée à 17h47), Mme BEAUJARD, Mme DOLOUE, M. NIOBEY (arrivé à 18h22), Mme SARAZIN (arrivée à 17h49), Mme LEZAN, M. PEYRE, M. JULIENNE, M. GASCOIN, M. PICOT, M. TAILLEBOIS (arrivé à 17h54), M. DELANGE, Mme PHILIPPEAU, M. DAVY,

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Mme GARCION donne procuration à M. MENARD,

Mme ARTUR-MONNERON donne procuration à Mme MARGUERITE-BARBEITO,

M. VALLEE donne procuration à M. HEDOUIN (jusqu'à son arrivée à 17h57),

Mme DESVAGES donne procuration à Mme SARAZIN,

M. COSSON-JAMES donne procuration à Mme LAPIE,

M. NIOBEY donne procuration à M. LEDOYEN (jusqu'à son arrivée à 18h22),

Mme DESMARS donne procuration à M. PICOT,

Mme THOMASSIN donne procuration à Mme PHILIPPEAU.

Absents :

M. DEVILLE

M. PINGEON

Secrétaire de séance : M. WOJYLAC

A. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Pour information, le nombre d'habitants pris en compte pour le calcul des ratios est de 13 459 habitants au 01/01/2025, dernières données officielles connues (13 279 habitants en 2024).

I. La dette

L'encours total de la dette, c'est-à-dire le stock de dette totale de la Ville, au 1^{er} janvier 2026, s'établira à 12 367 391 €, soit 919 € par habitant contre 12 619 398 € en 2025, soit 950 € par habitant.

II. La fiscalité

Le budget présenté ne prévoit aucune augmentation des taux d'imposition de taxe foncière, comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 14 novembre 2025.

Les bases fiscales bénéficient d'une actualisation selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Ainsi, l'actualisation des bases de taxes foncières pour 2026 est envisagée autour de +0.8%, contre +1.68% en 2025.

Au total, il est attendu un produit fiscal prévisionnel à hauteur de 12 875 000 €. Le produit fiscal s'entend hors « compensations fiscales » qui sont notifiées par le service des impôts. Cette notification n'a, à la date du présent rapport, pas été transmise par les services fiscaux. Ces compensations concernent la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Ces dernières sont versées par l'Etat en compensation des exonérations ou dégrèvements qu'il accorde, sous conditions, à certains contribuables.

III. La section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 25 515 811 € en 2026, contre 25 103 500 € en 2025.

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Elles s'établissent à 25 115 811 €, contre 24 853 500 € en 2025, soit une augmentation de +1.06%

Parmi ces dernières, on trouve principalement :

- ✓ **Chapitre 70 : Produit des services et du domaine : 4 224 300 €** (4 082 100 € en 2025)

C'est dans ce chapitre que se trouvent les remboursements de frais de personnel opérés par les différentes structures (budgets annexes, organismes publics tels que le C.C.A.S, la communauté de communes, les syndicats intercommunaux au profit desquels la Ville de Granville met du personnel à disposition).

On trouve également les droits de stationnement ainsi que les redevances d'occupation du domaine public. Le chapitre augmente principalement en raison de l'actualisation mécanique des montants des prestations de services et mises à disposition de personnel liées à l'inflation et à la revalorisation du point d'indice.

- ✓ **Chapitre 73/731 : Impôts et taxes/Imposition directe : 16 446 000 €** (16 170 000 € en 2025)

Il s'agit principalement :

- Des contributions directes : taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 12 875 000 €,

- De l'attribution de compensation pour 1 116 000 € (versée par GTM),
- Des droits de mutation estimés à 950 000 €,
- D'une partie des recettes du casino à hauteur de 950 000 €,
- De la taxe sur l'électricité pour 390 000 €,
- De la taxe locale sur la publicité extérieure pour 100 000 €,
- Des droits de place sur les marchés pour 50 000 €.

✓ **Chapitre 74 : Dotations et participations : 3 474 986 €** (3 563 500 € en 2025)

La Dotation Forfaitaire est évaluée à 1 685 000 € en 2025. La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est estimée à 330 000 €.

Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est une dotation prélevée sur les recettes de l'Etat et répartie par le Conseil départemental entre les communes et les EPCI dits « défavorisés » par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges. La dotation attendue pour l'année 2026 est estimée à 240 000 €. Il s'agit d'une recette en baisse depuis plusieurs années.

✓ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 783 925 €** (832 800 € en 2025)

C'est dans ce chapitre que s'inscrivent les revenus des immeubles et notamment :

- La soulte du conseil départemental pour l'acquisition de voiries au conseil départemental pour 380 000 €,
- le loyer versé par le casino pour 105 000 €,
- la location des gîtes de Chausey pour 100 000 €.

La Ville perçoit également des loyers pour des locaux loués à l'AGAPEI, des appartements appelés « Volets bleus », pour la location des locaux la Poste et le presbytère situés dans le quartier Saint-Nicolas, mais également des garages, un logement sis avenue des Matignon, les terrains du Golf de Bréville.

Ce chapitre évolue à la baisse pour l'année 2026 en raison de la fin du reversement du SDEM 50 qui est partiellement compensé par un produit exceptionnel de 380 000 € provenant du conseil départemental pour l'acquisition de voiries départementales visant à couvrir temporairement les frais d'entretien de ces dernières.

✓ **Chapitre 013 : Atténuations de charges : 152 500 €** (175 000 € en 2025)

Il s'agit des remboursements sur frais de personnel par les assurances.

B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles atteignent 23 075 575 € contre 22 484 765 € en 2025, soit une évolution de +2.63%.

Parmi ces dernières, on trouve principalement :

✓ **Chapitre 011 : Les charges à caractère général : 5 595 595 €** (5 156 000 € en 2025)

Ce poste représente 24.25% des dépenses réelles de fonctionnement (22.93% en 2025).

On trouve dans ce chapitre les dépenses générales nécessaires au fonctionnement des services. Les prévisions 2026 sont supérieures à celles de 2025 de l'ordre de +8.52%.

Cette évolution par rapport à 2025 s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Le remboursement des dépenses de la Direction des Services Numériques au sein du nouveau budget annexe dédié, pour un montant de +626 000 €,
- Un indice des prix à la consommation en augmentation de +1.3% selon les estimations du projet de loi de finances, ce qui représenterait une dépense prévisionnelle contrainte et supplémentaire de +65 000 €,
- La baisse attendue de près de -10% concernant les dépenses de fluides (gaz et électricité) selon les informations transmises par le SDEM 50, soit une diminution de -200 000 €,

La collectivité s'attache à réduire, quand cela est possible, certaines dépenses de fonctionnement afin de contenir l'augmentation des charges à caractère général, sans pour autant dégrader la qualité du service public.

- ✓ **Chapitre 012 : Les frais de personnel et charges assimilées : 14 632 010 €**
(14 030 000 € en 2025)

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget des collectivités. La maîtrise de leur évolution demeure donc un enjeu majeur.

En 2025, les dépenses de personnel pourraient atteindre 14 632 010 €, contre une prévision 2025 s'élevant à 14 030 000 € et une réalisation estimée à 14 450 000 €, soit une augmentation de +4.3% par rapport à la prévision 2025 et +1.3% par rapport à la réalisation 2025.

De nombreux éléments, qui s'imposent à la collectivité, viennent également impacter la masse salariale en 2025. Il s'agit notamment :

- De l'augmentation de 3 points (+9.5%) du taux de cotisation de la CNARCL, qui pourrait représenter une dépense annuelle et contrainte de +180 000 € (+1.3% du compte administratif prévisionnel 2025). Au total, la hausse imposée du taux CNARCL entre 2025 et 2028 aura un impact de +720 000 € sur le budget principal ;
- De l'évolution de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) pour un impact budgétaire prévisionnel 2024-2026 total estimé à 325 000 € avec un lissage pluriannuel ;
- du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des revalorisations réglementaires du SMIC estimés à +60 000€ ;

Par ailleurs, de nouvelles actions et missions sont prises en compte dans cette prévision budgétaire :

- 2 animateurs pour la Résidence inclusive et intergénérationnelle pour 48 000 € (compensés en totalité par l'attribution d'une subvention du Département de la Manche et par la Caisse Nationale de la Solidarité de l'Autonomie CNSA),
- Un administrateur réseaux à compter du 1er juillet 2025 pour 20 000 €.

L'ensemble de ces nouvelles contraintes et de ces nouvelles actions représentent une dépense supplémentaire de + 602 010 € pour la collectivité, ce qui amène à la prévision d'inscription budgétaire à 14 632 010 € pour 2025. Il convient de préciser que la création d'un train de paie sur le budget annexe de la DSN, en cours de mise en œuvre, pourrait amener à diminuer la prévision budgétaire pour atteindre 14 333 100 €.

Malgré de fortes contraintes qui pèsent sur la masse salariale et la nécessité d'évolution du service public, la collectivité poursuit sa gestion rigoureuse au niveau des dépenses de personnel.

Ratio : dépenses de personnel/Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) 2026	Ratio des dépenses de personnel/DRF 2025 intégrant les remboursements des autres collectivités (natures 7084X)	Ratio dépenses de personnel/DRF Des communes de même strate (commune touristique > 10 000 habitants)
63.41 %	53.71%	58.44 %

Si on déduit de ces dépenses brutes les remboursements de frais de personnel effectués par les différentes collectivités pour lesquelles la Ville de Granville met des agents à disposition, ce poste de dépenses représente 53.71% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces remboursements proviennent de la Communauté de communes, du C.C.A.S, des syndicats, des budgets annexes DSN, FJT et Locations Immobilières, des bailleurs sociaux partenaires de l'entretien des espaces verts.

- ✓ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 2 470 970 €** (2 899 765 € en 2025)

Dans ce chapitre est essentiellement inscrit le versement des subventions de fonctionnement aux budgets annexes, à l'EPIC Archipel, aux associations et autres organismes partenaires de la Ville.

Pour 2025, le montant prévu des subventions annuelles versées aux associations est de 506 448 €, contre 458 830 € en 2025.

Le montant destiné aux organismes publics s'élève à 1 387 000 €, contre 1 806 320 € en 2025. Les subventions d'équilibre versées au C.C.A.S (386 500 €), à l'Archipel (790 500 €), ainsi qu'au budget annexe des FJT (110 000 €) sont les mêmes que pour l'exercice 2025. En raison de la nouvelle convention de service commun, la participation de la Ville au budget annexe sera effectuée par un remboursement de frais comptabilisé en charges à caractère général et en dépenses de personnel.

La liste détaillée des subventions versées pour l'année 2026 est jointe en annexe du budget primitif.

- ✓ **Chapitre 66 : Charges financières : 272 500 €** (294 000 € en 2025)

Le chapitre 66 comprend les charges d'intérêts des prêts contractés par la Ville. Ces dernières s'élèvent à 290 000 €.

Il comprend également les ICNE (intérêts courus non échus). Le montant inscrit au budget de ces ICNE est le résultat de la différence entre les ICNE de l'exercice N-1 et les ICNE de l'exercice N, soit -22 500 €. Enfin, il comprend les intérêts de la ligne de trésorerie, estimés à 5 000 €.

- ✓ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 50 000 €** (50 000 € en 2025)

Ce chapitre comprend principalement les prévisions d'annulation de titres sur exercice antérieur.

- ✓ **Chapitre 68 : Dotations aux provisions : 15 000 €** (15 000 € en 2025)

On constate dans ce chapitre les dépenses relatives aux créances douteuses et autres provisions.

- ✓ **Chapitre 014 : Atténuations de produits : 39 500 €** (40 000 € en 2025)

Pour 2026, les atténuations de produits correspondent essentiellement aux dégrèvements de fiscalité, dont la taxe d'habitation sur les logements vacants.

IV. La section d'investissement

Le budget d'investissement s'établit à 12 573 680 € en 2026, contre 15 928 450 € en 2025.

A. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 8 233 444 € en 2026, contre 11 309 715 € en 2025. Elles comprennent :

- ✓ **Les dotations : 1 300 000 €** (885 000 € en 2025)

Ces dotations comprennent uniquement :

- Le FCTVA à hauteur de 1 250 000 €,
- La taxe d'aménagement pour 50 000 €.

- ✓ **Les subventions d'investissement reçues : 1 750 000 €** (2 457 000 € en 2025)

A la date du présent rapport, seules les subventions notifiées ou prévues dans un contrat sont inscrites. Les autres demandes de cofinancement, sollicitées en cours d'exercice, seront inscrites par décision modificative, dès leur notification. Les subventions d'investissement notifiées sont les suivantes :

- Le soutien de la DRAC pour le projet de la Halle au blé, pour 600 000 €,
- Le soutien de la Région Normandie pour le projet Saint-Paul, pour 500 000 € au titre des exercices 2025 et 2026 (dont 200 000 € sont notifiés),
- Le soutien de l'Etat pour le projet Saint-Paul, pour 500 000 € au titre du fonds vert,
- Le produit des amendes de police, pour 150 000 €.

Les autres subventions notifiées au 31 décembre 2025 feront l'objet d'un report au stade du budget supplémentaire, limitant ainsi le recours à l'emprunt.

- ✓ **Le produit des cessions d'immobilisations : 200 000 €** (1 612 000 € en 2025)

Il est inscrit un montant de 200 000 €, qui comprend la cession de l'assise foncière de la rue de la Fontaine dans le cadre du projet de Bail Réel Solidaire.

- ✓ **Les autres immobilisations financières : 21 500 €**

Il s'agit de l'échéance annuelle inhérente à la vente de l'immeuble « Espace Cambernon » à la SCI Cambernon.

- ✓ **Les emprunts : 4 961 944 €** (4 626 215 € en 2025)

Ce volume d'emprunt constitue un plafond et non un objectif. L'emprunt est la variable d'ajustement du budget prévisionnel 2026. Il permet de réaliser l'équilibre du budget de la section d'investissement.

Le montant prévisionnel définitif de l'emprunt sera affiné après l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 (non connus à ce jour). Le montant réellement emprunté sera défini en fin d'exercice 2026 en fonction du besoin de financement, des financements externes reçus et de l'avancement des projets.

A ce jour, le résultat de l'exercice 2025 pourrait permettre un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'environ 3 millions d'euros, diminuant d'autant l'inscription 2026, soit un prévisionnel d'emprunt estimé, pour 2026, à environ 2 000 000 €. Pour rappel, le plafond d'emprunt 2026 permettant de préserver le désendettement communal obtenu entre 2020 et 2025 (- 4 764 407 €) est estimé à 6 050 000 €.

- ✓ **Les recettes d'ordre d'investissement entre sections : 2 440 236 €** (2 618 735 € en 2025)

Elles sont constituées essentiellement :

- Des dotations aux amortissements pour 2 200 000 €,
- Du virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) : 240 236 €.

- ✓ **Les recettes d'ordre d'investissement internes à la section d'investissement : 1 900 000 €** (1 000 000 € en 2025)

Elles correspondent à un travail de mise à jour de l'actif communal et à des travaux d'optimisation comptable (régularisation d'imputations, intégration de frais d'études, gestion des avances).

B. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles s'établissent en 2026 à 10 273 680 €, contre 14 678 450 € en 2025.

Elles sont composées de deux éléments :

- ✓ **Les dépenses financières : 2 283 350 €** (3 754 350 € en 2025)

Il s'agit, en premier lieu, du remboursement en capital de la dette, les intérêts d'emprunt étant imputés en section de fonctionnement. En second lieu, 3 000 € sont proposés pour effectuer des avances de compte courant d'associés de la société de projet photovoltaïque créée en partenariat entre la Ville de Granville et la SEML West Energies afin d'aboutir au projet du centre technique municipal.

- ✓ **Les dépenses d'équipement : 7 990 330 €** (10 874 100 € en 2025)

Depuis l'exercice 2022, l'intégralité des dépenses d'équipement répondant aux axes et opérations du Plan Pluriannuel d'Investissements 2022-2025 sont inscrites dans des opérations d'équipements correspondant pour chacune à une autorisation de programme et un crédit de paiement. Les propositions budgétaires sont inscrites dans une logique de transition en attente de la prochaine programmation pluriannuelle des investissements.

Il convient de souligner que le montant des crédits engagés en 2025 est intégré au stade du budget primitif dans le respect du règlement budgétaire et financier de la Ville.

L'intégration budgétaire du résultat de l'exercice 2025 sera effectuée par délibération budgétaire d'ici la fin du mois de juin 2026, après le vote du compte financier unique 2025. De plus, les crédits de paiements relatifs aux autorisations de programme sont détaillés ci-après.

Il est également précisé que sont budgétés, hors-opération : 40 000 € à l'article 2046, au titre de l'attribution de compensation communautaire en investissement pour les compétences GEMAPI et Zones d'Activités ; 50 000 € à l'article 10226 pour le reversement partiel à GTM du produit de la taxe d'aménagement affectée aux zones d'activité communautaires ; 140 000 € pour solder la contribution de la Ville au projet de maison du carnaval, 33 200 € de subventions à GTM pour le projet photovoltaïque du site Mallouet, 24 529 € à la SPL des ports de la Manche via une subvention au projet de maison des plaisanciers. Il convient de souligner que la Ville de Granville prévoit de contribuer en 2025 pour 173 200 € aux investissements communautaires, au-delà des variations d'attributions de compensation liées aux transferts de compétence.

Voici en détail, pour les montants supérieurs à 30 000 €, la déclinaison par projet des opérations d'investissement prévues pour 2026 :

N° d'Opération	Opérations	Inscriptions Budgétaires
1001	Sports	333 000 €
	<i>Dont :</i> Subvention d'investissement – projet club-house de l'US Granville Éclairage Leds du terrain synthétique de la cité des sports Achat d'un robot traceur pour les terrains Remplacement des clôtures du tennis club Création d'une station fitness au city-stade	125 000 € 75 000 € 40 000 € 40 000 € 30 000 €
1002	Investissements techniques	505 500 €
	<i>Dont :</i> Balayeuse de voirie Renouvellement des concessions du cimetière Renouvellement de corbeilles Acquisition d'un véhicule pour le service peinture du CTM	190 000 € 60 000 € 35 000 € 30 000 €
1003	Bâtiments Publics et investissement des services publics	996 900 €
	<i>Dont :</i> Travaux musée Richard Anacréon(sécurité électrique, banque d'accueil) Rénovation de l'auditorium de la médiathèque Travaux de mise en sécurité incendie au hangar des chars Sanitaires école élémentaire du groupe scolaire Jules Ferry Travaux école Lanos (revêtement, acoustique, menuiseries extérieures) Camion de transport pour la cuisine centrale Etude préalable cuisine centrale Renouvellement du matériel de la cuisine centrale	220 000 € 110 000 € 100 000 € 100 000 € 108 000 € 59 000 € 50 000 € 35 000 €
1004	Espaces Publics durables et Giratoire des Meneries	1 013 501 €
	<i>Dont :</i> Ovoïde du Boscq Rue du commandant Yvon Chemin de la Cocardière Chemin du Prétot Rue du Rocher Escaliers et ouvrages d'art Giratoire du lotissement Fontaine Jolie Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) Poteaux de défense incendie	100 000 € 180 000 € 100 000 € 75 000 € 60 000 € 60 000 € 50 000 € 50 000 € 35 000 €
1005	Eclairage Public	322 000 €
	<i>Dont :</i> Avenue des Vendéens Créations et remplacements ponctuels Quartier Saint-Nicolas Eclairage passages piétons avenues Aristide Briand et des Vendéens	120 000 € 60 000 € 50 000 € 50 000 €
1007	Culture	195 100 €
	<i>Dont :</i> Acquisitions, entretien et restaurations des collections Subvention association présence Dior - projet maison du gardien Restauration orgue de l'église Notre-Dame du Cap Lihou	50 100 € 50 000 € 30 000 €
1008	Chausey	25 000 €
	<i>Dont :</i> Ancrages et amarres de la cale	15 000 €
1010	Mobilités Durables	50 000 €
	<i>Dont :</i> Itinéraires cyclables (rue de la crête, RCID du département, etc.)	50 000 €

1011	Saint-Paul (frais d'études MOE et travaux)	1 100 000 €
1012	Centre-Ville (maîtrise d'œuvre et travaux)	650 000 €
1013	Budget participatif	65 000 €
1014	Pôle socio-culturel et associatif (maîtrise d'œuvre et travaux)	334 600 €
1015	AVAP (frais d'études pour rédaction du projet)	5 000 €
1016	Quartier Saint-Nicolas	270 000 €
1017	Rénovation énergétique des bâtiments	26 000 €
2002-04	Falaises <i>Dont :</i> <i>Travaux promenade Charles VII</i> <i>Boulevard des Terreneuviers</i> <i>Inspection des remparts</i>	611 000 € 280 000 € 250 000 € 56 000 €
2020-05	Halle au Blé (maîtrise d'œuvre et travaux)	1 200 000 €
Total général (dont dépenses hors-opération)		7 990 330 €

B. LES REVISIONS D'AP/CP : LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES REVISEES ET LES CREDITS DE PAIEMENT ACTUALISES

Dans le cadre du vote du budget primitif 2026, il convient de mettre à jour les AP/CP de la Ville de Granville.

Programme (AP/CP) Opération	Autorisations de Programme (AP)		Crédits de Paiement (CP)		
	AP Initiales	AP – BP 2026	CP 2022-2025	CP 2026	CP 2027-2030
1001 Invest. Sportifs	800 000 €	1 566 752,60 €	1 233 752,60 €	333 000,00 €	- €
1002 Invest. Techniques	1 000 000 €	1 721 585,45 €	1 216 085,45 €	505 500,00 €	- €
1003 Bat. Municipaux	2 200 000 €	2 802 085,24 €	1 805 185,24 €	996 900,00 €	- €
1004 Esp. publics durables	2 400 000 €	4 659 101,00 €	3 645 600,00 €	1 013 501,00 €	- €
1005 Eclairage public	1 000 000 €	1 293 926,38 €	971 926,38 €	322 000,00 €	- €
1006 DSN	1 200 000 €	1 972 533,78 €	1 972 533,78 €	- €	- €
1007 Invest. culturels	250 000 €	631 978,42 €	436 878,42 €	195 100,00 €	- €
1008 Chausey	400 000 €	499 093,35 €	474 093,35 €	25 000,00 €	- €
1010 Mobilités douces	350 000 €	630 110,63 €	580 110,63 €	50 000,00 €	- €
1011 Saint Paul	100 000 €	8 522 546,27 €	522 546,27 €	1 100 000,00 €	6 900 000,00 €
1012 Centre-Ville	3 200 000 €	6 898 503,83 €	5 548 503,83 €	650 000,00 €	700 000,00 €
1013 Budget Participatif	150 000 €	140 000,00 €	75 000,00 €	65 000,00 €	- €
1014 Espace P.M Curie	700 000 €	3 684 984,85 €	3 350 384,85 €	334 600,00 €	- €
1015 AVAP	125 000 €	117 730,00 €	112 730,00 €	5 000,00 €	- €
1016 Quart. Saint-Nicolas	800 000 €	387 760,23 €	117 760,23 €	270 000,00 €	- €
1017 Rénov. énergétique	800 000 €	1 372 185,34 €	1 346 185,34 €	26 000,00 €	- €
2002-04 Falaises	1 520 000 €	2 601 622,11 €	1 990 622,11 €	611 000,00 €	- €
2019-02 Logis du roi	250 000 €	319 917,07 €	319 917,07 €	- €	- €
2020-02 Voie Douce	2 500 000 €	2 387 597,06 €	2 387 597,06 €	- €	AP clôturée
2020-04 Casino et Archipel	1 200 000 €	1 069 988,58 €	1 069 988,58 €	- €	- €
2020-05 Halle au blé	2 400 000 €	1 672 070,60 €	472 070,60 €	1 200 000,00 €	- €
Total INVESTISSEMENT EN AP	23 345 000 €	44 952 072,79 €	29 649 471,79 €	7 702 601,00 €	7 600 000,00 €

Les crédits de paiement 2026 sont conformes aux propositions budgétaires 2026. L'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement 2026 sera ajustée après l'approbation du compte administratif 2025.

Sous réserve que ces propositions recueillent son accord, le Conseil municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-2, L. 2121-29, L.5217-10-6, L.2311-1, L.2312-2, L.2312-3 et R.2312-1 ;

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU la délibération n° 2025-11-DL-95 en date du 14 novembre 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire ;

VU l'avis de la commission des finances, des budgets et des ressources humaines en date du 4 décembre 2025 : Favorable à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif 2026 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

À la majorité (7 CONTRE : M. PICOT, Mme DESMARS, M. TAILLEBOIS, Mme THOMASSIN, M. DELANGE, Mme PHILIPPEAU et M. DAVY),

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

D'adopter le budget primitif pour 2026 du budget principal de la Ville. Ce budget primitif s'équilibre, en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Total	25 515 811.00 €	25 515 811.00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Total	12 573 680.00 €	12 573 680.00 €
TOTAL GENERAL	38 089 491.00 €	38 089 491.00 €

ARTICLE 2 :

D'approuver la mise à jour des autorisations de programme de la Ville de Granville, ainsi que la répartition des crédits de paiement, telles que présentées ci-dessus.

ARTICLE 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Et ont, les membres présents et représentés, signé au registre après lecture faite.

Le secrétaire de séance,